

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 juillet 2025 à 19h00
Délibérations

Le 28 juillet 2025 à 19h00, le Conseil Municipal de Charvonnex dûment convoqué s'est réuni, en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François GIMBERT, Maire.

Conseillers en exercice : 14

Etaient présents : GIMBERT Jean-François, Maire ; EVERAERE Didier, FARYS Béatrice, Adjoints ; DEPIAT Martine, MORAND Michèle, POISSON Jean-Christophe, FEDOROFF Michel, GUYOT Stéphanie, MARTIN Magali, conseillers

Excusés : VITALI Hervé, DUBOIS Marie-Odile, FONTANIVE Bernard, FORESTIER Sylvain, LEROUX Damien

Pouvoir : FONTANIVE Bernard a donné pouvoir à EVERAERE Didier

Quorum : 9/14

Secrétaire de séance : MORAND Michèle

Date de convocation : 21/07/2025

N°35/2025 – droit de préemption urbain, parcelle cadastrée section AD n°929 (route des Contamines)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que :

- la DIA (déclaration d'intention d'aliéner) n°11/2025 a été reçue en mairie le 12/06/2025 ;
- qu'elle concerne la vente de la parcelle cadastrée section AD n°929 (consistant en terrain bâti à usage professionnel d'une surface de 2 369 m²) ;
- que le prix de la vente est de 84 000,00 Euros (la valeur globale de l'immeuble est de 240 000,00 Euros) ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

➤ ***De ne pas exercer*** son droit de préemption sur la vente de la parcelle cadastrée section AD n°929.

N°36/2025 – droit de préemption urbain, parcelle cadastrée section AD n°1594, n°1596, n°1600, n°1601 (Route d'Annecy)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que :

- la DIA (déclaration d'intention d'aliéner) n°12/2025 a été reçue en mairie le 04/07/2025 ;
- qu'elle concerne la vente de la parcelle cadastrée section AD n°1594, n°1596, n°1600, n°1601 (consistant en terrain bâti à usage de parking d'une surface de 665 m²) ;
- que le prix de la vente est de 8 000,00 Euros (échange du lot n°13) ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

➤ ***De ne pas exercer*** son droit de préemption sur la vente de la parcelle cadastrée section AD n°1594, n°1596, n°1600, n°1601.

N°37/2025 – droit de préemption urbain, parcelle cadastrée section AD n°1594, n°1596, n°1600, n°1601 (Route d'Annecy)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que :

- la DIA (déclaration d'intention d'aliéner) n°13/2025 a été reçue en mairie le 04/07/2025 ;
- qu'elle concerne la vente de la parcelle cadastrée section AD n°1594, n°1596, n°1600, n°1601 (consistant en terrain bâti à usage de parking d'une surface de 665 m²) ;
- que le prix de la vente est de 8 000,00 Euros (échange du lot n°14) ;

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE :

➤ ***De ne pas exercer*** son droit de préemption sur la vente de la parcelle cadastrée section AD n°1594, n°1596, n°1600, n°1601.

N°38/2025 – droit de préemption urbain, parcelle cadastrée section AD n°1594, n°1596, n°1600, n°1601 (Route d'Annecy)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que :

- la DIA (déclaration d'intention d'aliéner) n°14/2025 a été reçue en mairie le 04/07/2025 ;
- qu'elle concerne la vente de la parcelle cadastrée section AD n°1594, n°1596, n°1600, n°1601 (consistant en terrain bâti à usage de parking d'une surface de 665 m²) ;
- que le prix de la vente est de 8 000,00 Euros (échange du lot n°11) ;

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE :

➤ ***De ne pas exercer*** son droit de préemption sur la vente de la parcelle cadastrée section AD n°1594, n°1596, n°1600, n°1601.

N°39/2025 – droit de préemption urbain, parcelle cadastrée section AD n°1594, n°1596, n°1600, n°1601 (Route d'Annecy)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que :

- la DIA (déclaration d'intention d'aliéner) n°15/2025 a été reçue en mairie le 04/07/2025 ;
- qu'elle concerne la vente de la parcelle cadastrée section AD n°1594, n°1596, n°1600, n°1601 (consistant en terrain bâti à usage de parking d'une surface de 665 m²) ;
- que le prix de la vente est de 8 000,00 Euros (échange du lot n°15) ;

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE :

➤ ***De ne pas exercer*** son droit de préemption sur la vente de la parcelle cadastrée section AD n°1594, n°1596, n°1600, n°1601.

N°40/2025 – cession des parcelles cadastrées section AC n°586, n°589, n°699, n°701 et n°703 à Monsieur DURET Gilles

Le Conseil municipal,

Considérant le plan de division établi par le Cabinet GEODE, géomètre (joint à la présente délibération) ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE :

➤ ***De céder*** les parcelles cadastrées section AC n°589, n°586a, n°699b, n°701b et n°703c pour une superficie totale de 2814 m² :

- selon la division telle qu'établie dans le plan ci-joint,
- au prix de 100,00 Euros le m², soit un prix total de 281 400,00 Euros,
- à Monsieur DURET Gilles ou à toute société qu'il pourrait se substituer.

➤ ***D'autoriser*** le Maire à accomplir toutes les formalités relatives à cette cession avec faculté d'apporter tous compléments ou toutes modifications non substantielles.

N°41/2025 - acquisition propriété BOUVET route du Chef-lieu

Vu la délibération n°D11/2025 du 03/03/2025 ;

Vu la délibération n°D20/2025 du 07/04/2025 ;

Vu l'avis du Domaine sur la valeur vénale du 03/07/2025 ;

Considérant l'opportunité d'acquérir la propriété de la famille BOUVET située route du Chef-lieu, constituée d'une maison d'habitation et d'un terrain,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

➤ **D'abroger** la délibération n°D11/2025 du 03/03/2025.

➤ **D'abroger** la délibération n°D20/2025 du 07/04/2025.

➤ **D'acquérir** la propriété BOUVET située 650 route du Chef-lieu cadastrée comme suit :

Section	N°	Lieudit	Surface
AD	377	650 ROUTE DU CHEF LIEU	00 ha 05 a 46 ca
AD	519	CHARVONNEX	00 ha 00 a 20 ca
AD	717	CHARVONNEX	00 ha 00 a 31 ca
AD	1078	CHARVONNEX	00 ha 01 a 11 ca
AD	1107	CHARVONNEX	00 ha 05 a 06 ca
AD	1501	CHARVONNEX	00 ha 02 a 36 ca
AD	1653	CHARVONNEX	00 ha 00a 44ca
AD	1499	720 route de l'Eglise	00 ha 01 a 79 ca

Total surface : 00 ha 16 a 73 ca

➤ **Précise** que le prix de vente est de 900 000,00€.

➤ **D'autoriser** le Maire à exécuter toutes les formalités relatives à cette acquisition :

- financement (emprunt, subvention, etc),
- actes (compromis, acte, etc).

N°42/2025 – aménagements du Chef-lieu, attribution des marchés de travaux

Le Conseil municipal,

VU les articles R2123-1 et suivants du code de la commande publique ;

Considérant que selon l'article R 2123-4 du code de la commande publique, la procédure adaptée pour les marchés publics est une procédure dont les modalités sont librement fixées par la collectivité en fonction de la nature et des caractéristiques du besoin à satisfaire, du nombre ou de la localisation des opérateurs économiques susceptibles d'y répondre ainsi que des circonstances de l'achat ;

Considérant le résultat d'analyse des offres du 23/07/2025 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

➤ **D'attribuer** les marchés de travaux suivants dans le cadre des aménagements extérieurs du Chef-lieu :

LOT	LIBELLE	ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TC
01	Voiries / réseaux	Julien CHAPPAZ TP 74370 CHARVONNEX	208 613,00€	250 335,60€
02	Aménagements paysagers	SAS PAYSAGE DE L'ALBANAIS 74150 VALLIERES SUR FIER	293 878,65€	351 478,86€

➤ **D'autoriser** le Maire à signer et à accomplir toutes les formalités relatives à ces marchés de travaux.

N°43/2025 – subventions aux associations – Comité des Fêtes de Charvonnex

Le Conseil municipal,

VU la demande de subvention déposée par l'association communale « Comité des Fêtes » ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

➤ **De verser** à l'association « Comité des Fêtes » la subvention suivante :

ASSOCIATION	MONTANT 2025 ACCORDE
Comité des Fêtes	2 570,00€

➤ **Précise** que le montant de ces subventions sera imputé au compte 65748.
